



## **Opération collective :**

***Accompagnement à la mise en place  
d'un système de management de l'énergie  
selon la norme ISO 50001***

# **APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF**

**Mai 2017**

**Date limite de dépôt des offres :**

Le Vendredi 26 Mai 2017 à midi

Pôle Entreprises de la CCISM

BP 118 – 98713 Papeete

Contact : Brice MEUNIER – 40 47 27 31 – [brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf)

## POURQUOI CETTE OPERATION ?

---

Dans le cadre des actions relatives à la maîtrise de l'énergie menées au titre du partenariat ADEME – Pays pour l'accompagnement de la transition énergétique de la Polynésie française, et dans un contexte de grande dépendance énergétique du territoire et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la CCISM, la Polynésie française et l'ADEME souhaitent accompagner les entreprises afin de renforcer et pérenniser les actions qu'elles ont mises en œuvre (ou envisagent) en matière d'économies d'énergie.

Ainsi, suite au séminaire d'information du 30 juin 2016 sur le système de management de l'énergie (SMé) et l'ISO 50001, il est proposé de lancer une opération collective relative au **Management de l'énergie** afin de soutenir **5 à 7 entreprises** dans la mise en place d'un SMé selon les exigences de la norme ISO 50001.

Cette opération collective est coordonnée par la CCISM et cofinancée par l'ADEME et la Polynésie française. En tant que coordonnateur, la CCISM consulte et sélectionne le(s) prestataire(s) en charge de l'accompagnement collectif prévu dans le cadre de l'opération.

## QUELS INTERETS POUR LES ENTREPRISES ?

---

Un système de management de l'énergie est un outil qui permet à la fois :

- De **maîtriser** durablement et d'anticiper ses consommations énergétiques, et donc de réduire ses coûts de production ;
- De **mobiliser** l'ensemble des acteurs internes pouvant impacter sa performance énergétique ;
- De **positionner** la gestion de l'énergie au niveau de l'organisation générale de l'entreprise ;
- De **prouver** son engagement et son ambition par la crédibilité et la transparence d'une **démarche internationale normalisée**.

Le SMé représente donc un outil idéal pour engager ou renforcer une démarche de maîtrise de l'énergie au sein de l'entreprise. Tenant compte de données techniques et organisationnelles, il représente une véritable opportunité pour détecter les potentiels d'économies d'énergie, planifier et coordonner les actions pour y parvenir. Son objectif est d'inscrire dans la durée et de manière continue l'amélioration de la performance énergétique de l'entreprise en impliquant tous les intervenants.

Dans le cadre de cette opération, l'ADEME, la Polynésie française et la CCISM proposent un appui technique et financier aux entreprises participantes, pour la mise en place d'un SMé et l'organisation de temps collectifs associés (formations et ateliers).

## QUELLES ENTREPRISES PEUVENT PARTICIPER A L'OPERATION ?

---

L'opération est ouverte à toutes les entreprises implantées en Polynésie française, quelles que soient leur taille, leur activité et leur maturité en matière de gestion de l'énergie. Un appel à candidatures sera lancé auprès des entreprises du territoire : 5 à 7 entreprises seront sélectionnées parmi les candidats par le comité de pilotage de l'opération (CCISM, ADEME et Polynésie française).

## EN QUOI CONSISTE L'OPERATION ?

---

Cette opération collective permet aux entreprises de mettre en œuvre un système de management de l'énergie répondant aux exigences de la norme ISO 50001, avec ou sans certification à la clé (laissé au choix de l'entreprise). Le périmètre de la prestation correspond à l'ensemble d'un site géographique de l'entreprise dans sa globalité ; elle ne s'applique pas à un périmètre relatif à une prestation de service.

L'accompagnement pour les entreprises sélectionnées est à la fois **collectif** et **individuel**.

Cependant **le périmètre de la présente consultation concerne uniquement la partie relative à l'accompagnement collectif**. L'accompagnement individuel fera lui l'objet d'une consultation en direct par chaque entreprise participante.

Le lancement de l'opération est prévu pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2017.

## EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF (objet de la consultation) ?

---

Un accompagnement est prévu tout au long de l'opération pour permettre aux référents énergie et système des entreprises participantes de monter en compétence, d'être opérationnels pour la mise en place de la démarche au sein de leur structure et d'échanger entre eux afin de partager leurs retours d'expérience.

L'accompagnement collectif proposé par le prestataire, et objet de la présente consultation, comprend :

- Une formation à l'ISO 50001
- L'organisation d'ateliers thématiques (programmation, préparation, animation, synthèse)
- La mise à disposition d'outils communs pour la mise en place du SMé

### *La formation à la norme ISO 50001 :*

L'objectif est d'amener les participants à comprendre les fondamentaux de la norme ISO 50001 et à acquérir les outils méthodologiques nécessaires à la mise en place du système.

**La formation sera prévue sur 2 jours maximum.**

### *Les ateliers thématiques :*

Ces ateliers **d'une ½ journée maximum chacun** (préparés, coordonnés et animés par le prestataire) devront permettre d'assurer une dynamique collective par l'échange d'expérience entre entreprises participant à l'opération :

- Détails de certains points et étapes de la norme
- Recueil des difficultés rencontrées par les participants
- Partage des outils, recherche et partage de solutions et bonnes pratiques mises en place

A ce stade de l'opération, le nombre et les thématiques traitées par chaque atelier ne sont pas définis et seront discutés avec le prestataire retenu et les entreprises participantes, notamment en fonction des besoins identifiés.

A titre indicatif toutefois, voici des exemples de thématiques traitées dans des ateliers d'opérations collectives similaires sur d'autres territoires :

- Comment initier sa démarche et l'intégrer aux référentiels existants ?
- Comment élaborer son programme de management de l'énergie ?
- La revue énergétique et la planification
- Déployer et mettre en œuvre sa démarche
- Restitution collective des diagnostics énergie et revue énergétique, etc.

Le comité de pilotage envisage **2 ateliers** pour le moment, mais laisse la possibilité aux candidats de proposer une variante dans leur offre, en justifiant le nombre d'ateliers (dans la limite de 4 maximum) et les thématiques envisagées dans chacun.

**L'offre détaillera le coût par atelier en intégrant les étapes suivantes : programmation, préparation, animation, synthèse.**

#### ❖ **Programmation des ateliers :**

Il sera demandé de programmer l'ensemble des ateliers techniques dès le lancement de la prestation, afin d'anticiper sur la disponibilité des entreprises participantes.

La programmation devra permettre :

- Une planification opérationnelle précise avec les dates et les lieux (en concertation avec le comité de pilotage). La location des salles et la logistique associée au bon déroulement des ateliers seront gérés par le comité de pilotage (CCISM, ADEME, Polynésie française) et ne rentrent pas dans le périmètre de la présente consultation.
- La définition des objectifs des ateliers et la liste des livrables à fournir par chaque entreprise. Ces livrables devront être définis très précisément et le plus en amont possible car ils permettront d'alimenter les ateliers et les échanges, de cadencer l'opération collective et de garantir une production commune au cours des ateliers.  
Soulignons qu'il sera possible de faire évoluer le contenu des ateliers en cours d'opération en fonction des retours des entreprises lors de la construction de leur SMé.

#### ❖ **Préparation des ateliers :**

Avant chaque atelier, l'analyse en lien avec le sujet de l'atelier des systèmes de management en cours de construction dans chaque entreprise engagée dans l'opération collective (notamment à partir des livrables collectés) devra permettre de compléter le programme initial.

Le prestataire devra notamment :

- Identifier le niveau d'avancement de chaque entreprise participante ;
- Identifier les besoins d'échanges ;
- Identifier les outils développés dans le cadre de l'opération et ceux développés en dehors de l'opération (retour d'expérience, outils disponibles...) permettant de répondre aux exigences de la mise en place d'un SMé selon l'ISO 50001 et aux besoins identifiés des entreprises participantes ;
- Définir le déroulé de l'atelier et les résultats attendus.

La préparation est une étape importante : elle permet de consolider les éléments de construction de chaque système de management.

Le prestataire collaborera avec les prestataires de chaque entreprise chargé de l'accompagnement individuel, et pourra si nécessaire contacter les entreprises pour tout besoin de complément.

La méthode utilisée pour la collecte et l'exploitation des éléments devra permettre d'extraire les bonnes pratiques et d'identifier les outils spécifiques au regard des éléments existants (guide, publication, retour d'expérience du prestataire...).

A partir de l'analyse de ces éléments, le prestataire devra élaborer une réponse spécifique et dédiée au sujet de l'atelier. Son analyse ne devra pas se limiter à une synthèse des outils existants : l'analyse devra permettre d'élaborer une proposition construite.

#### ❖ Animation des ateliers :

Chaque atelier devra permettre de répondre aux problématiques des entreprises au travers de mise en situation, de l'utilisation d'outils et de la présentation de retours d'expériences.

Chaque atelier devra permettre d'aller au-delà du simple échange d'expérience.

Nous attendons de chaque atelier une production collective permettant la mise en avant de bonnes pratiques et des outils associés.

La méthodologie employée pour l'animation des ateliers est donc primordiale.

#### ❖ Synthèse des ateliers :

Le prestataire rédigera une note de synthèse suite à chaque atelier : cette note de synthèse permettra de présenter les conclusions des ateliers et les outils utilisés et présentés au cours des ateliers ainsi que la réponse proposée par le prestataire à la problématique de l'atelier.

Ces notes de synthèse seront transmises à l'ensemble des participants.

Le format de la note sera de 4 pages maximum.

#### *La mise à disposition d'outils communs pour la mise en place du SMé :*

Par exemple : outils d'appui spécifique sur le volet réglementaire, outils de communication interne, etc...

Ces outils devront être utilisable directement et facilement par les entreprises candidates, sans surcote pour elles ou pour la CCiSM, l'ADEME ou la Polynésie française.

L'utilisation de ces outils par les entreprises candidates ne devra pas être limitée (dans le temps, nombre de postes utilisateurs, etc...).

## EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL (hors prestation) ?

---

Chaque entreprise sera accompagnée de façon individuelle par un consultant extérieur indépendant (selon les étapes d'accompagnement à la mise en place d'un SMé, détaillées dans le cahier des charges-type de l'ADEME), notamment pour :

- **La réalisation d'un état des lieux technique et organisationnel :**
  - Synthèse des contraintes réglementaires applicables et identification des non-conformités
  - Revue énergétique **avec réalisation d'un diagnostic énergétique si non réalisé dans les deux dernières années**
  - Analyse de l'organisation interne de l'entreprise et de ses pratiques
  - Identification et hiérarchisation des améliorations possibles
  - Elaboration d'un programme d'actions SMé
- **La construction d'un système de management de l'énergie (SMé) :** mise en place (ou le cas échéant ajout à un système de management préexistant) de l'ensemble des exigences d'un SMé, selon la norme ISO 50001.
- **La réalisation d'une visite d'évaluation** en vue d'une éventuelle certification ISO 50001.  
**L'éventuelle certification n'est pas incluse dans l'opération et n'est pas obligatoire ;** elle reste à l'initiative et sous la responsabilité des entreprises participantes.

## MISSION DU PRESTATAIRE & LIVRABLES

---

La mission du prestataire consiste à assurer l'accompagnement collectif de l'ensemble des entreprises participantes (5 à 7 entreprises) dans le cadre de la mise en place d'un SMé selon la norme ISO 50001, et selon les étapes décrites dans le présent cahier des charges.

Le suivi des entreprises engagées dans l'opération collective est assuré par le comité de pilotage (CCISM, ADEME, Polynésie française). Ce suivi facilitera la collecte des éléments propre à chaque système de management des entreprises de l'opération. Le comité de pilotage est aussi en charge de l'organisation logistique des ateliers (convocations, mise à disposition d'une salle,...).

Le prestataire devra être en mesure de couvrir l'ensemble des compétences qu'exige cette prestation : notamment des compétences en maîtrise de l'énergie, ainsi que des compétences en système de management de l'énergie. Une maîtrise de la norme NF EN ISO 50001 est indispensable.

### Le prestataire produira les livrables suivants :

- Formation ISO 50001 : programme, contenu, supports de formation, évaluation de la session de formation ;
- Ateliers : programmes, contenus et synthèses des ateliers.
- Outils communs proposés au format exploitable sans restriction

Les programmes et contenus seront remis au format informatique en amont des formations et ateliers, au minimum 1 mois avant la tenue de l'évènement concerné, aux membres du comité de pilotage (CCISM, ADEME et Polynésie française).

## REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE

---

Des réunions préparatoires et de suivi avec le comité de pilotage de l'opération (CCISM, ADEME, Polynésie française) seront organisées à chaque étape-clef de l'opération, et selon les besoins à la demande du comité de pilotage.

Le secrétariat de ces réunions de suivi sera assuré par le prestataire en charge de l'accompagnement.

## LES ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

---

Afin de faciliter le déroulé de l'opération, les entreprises participantes seront tenues de :

- Mettre en place les moyens humains, techniques et financiers suffisants et nécessaires pour mener à bien le projet de mise en place d'un système de management de l'énergie au sein de l'entreprise.
- D'impliquer fortement leur direction dans la démarche.
- Participer aux journées de formation et aux ateliers d'échange.

## MODALITES DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRES

---

L'appel d'offres est ouvert du Jeudi 27 Avril 2017 au Vendredi 26 Mai 2017 à midi.

Les offres sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : [brice@ccism.pf](mailto:brice@ccism.pf)

L'offre des candidats devra comprendre à minima les éléments suivants :

- une note technique explicitant la façon dont le prestataire entend réaliser l'opération et répondre aux objectifs de la présente consultation ;
- le programme et durée envisagés pour la formation ISO 50001 ;
- les références du candidat ou groupement sur des prestations similaires ;
- une offre financière précisant :
  - o le coût de l'accompagnement collectif pour 5 à 7 entreprises accompagnées, détaillé par sous-poste (formations, ateliers) ;
  - o les éventuels frais techniques relatifs aux déplacements, hébergement ...

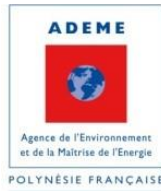
Au vu de la pluralité des compétences requises, une réponse en groupement est possible voire encouragée.

## CRITERES DE SELECTION

---

Les critères et leur pondération retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Expérience et compétences dans les domaines du système de management de l'énergie et l'ISO 50001, et de la maîtrise de l'énergie (notamment les diagnostics énergétiques) (35%)
- Prix de la prestation (30%)
- Méthodologie de l'offre (35%)



## CONTACTS

---

CCISM : Brice MEUNIER - [Brice@ccism.pf](mailto:Brice@ccism.pf) - 40 47 27 31

ADEME Polynésie française : Sandrine OUIAZEM – [sandrine.ouiazem@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:sandrine.ouiazem@polynesie-francaise.pref.gouv.fr) – 40 46 84 70

Service des Energies de la Polynésie française : Emilie NOWAK - [emilie.nowak@energie.gov.pf](mailto:emilie.nowak@energie.gov.pf) – 40 50 50 87